

Séance du vendredi 30 juin 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

**CPER 2021-2027 - VOLET RECHERCHE - PROGRAMMATION 2023 - SOUTIEN
AUX PROJETS TECSANTE ET RESIST-OMICS - SUBVENTION A L'UNIVERSITE DE
LILLE**

En vertu de l'article L. 5217-2 du code général de la collectivité territoriale, la Métropole européenne de Lille (MEL) est compétente en matière de "programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche".

La MEL est signataire du contrat de plan État-Région 2021-2027, aux côtés notamment de l'État et de la Région Hauts-de-France. Dans ce cadre, au regard des priorités métropolitaines et des filières d'excellence du territoire, la MEL apporte son soutien à cinq programmes de recherche structurants: Arianes, TecSanté, Resist-Omics, Wavetech et Chemact.

I. Contexte

TecSanté vise à accompagner le développement de dispositifs médicaux innovants, en vue de leur transfert vers les entreprises et les centres de soin. Il s'agit notamment de renforcer l'interface entre les recherches en biologie-santé et les laboratoires dans le domaine de l'ingénierie technologique au service de la santé de précision aiguë et chronique.

Resist-Omics vise à structurer la recherche sur les maladies inflammatoires et infectieuses, en particulier autour de la résistance aux traitements et des complications associées. L'ambition est de proposer des solutions innovantes et personnalisées aux patients et de faire de la métropole un leader international en créant un centre pluridisciplinaire inflammation-infection.

Suite à l'adoption du CPER en Conseil métropolitain du 24 juin 2022 et aux avancées de phase réalisées en octobre 2022, ces deux projets sont en cours de mise en œuvre. Après une première phase dédiée à la structuration des équipes de recherche ainsi qu'à l'acquisition d'équipements de pointe, la programmation 2023 visera plus particulièrement à poursuivre les investissements nécessaires à la consolidation des infrastructures de recherche et plateaux techniques dédiés à chacun des programmes.



II. Description des objectifs et modalités du partenariat

Pour rappel, la MEL s'est engagée à soutenir les projets TecSanté et Resist-Omics respectivement à hauteur de 1 000 000 € et 2 000 000 € dans le cadre du CPER 2021-2027.

Ces deux projets ont fait l'objet d'une avance de phase de la part de la MEL à hauteur de 814 478 € pour TecSanté et 650 000 € pour Resist-Omics lors du Conseil métropolitain du 7 octobre 2022 (délibération n°22 C 0350).

S'agissant de la programmation 2023 du projet TecSanté, la MEL concentrera son intervention sur l'acquisition d'une imprimante GRANULES 3D. La MEL financera également le recrutement d'un personnel en charge de cet équipement qui requiert des connaissances spécifiques compte tenu de sa technicité. Cette programmation 2023 permettra de solder le montant total de l'engagement contractualisé par la MEL pour ce projet dans le cadre du CPER 2021-2027.

S'agissant de la programmation 2023 du projet Resist-Omics, la MEL participera à l'acquisition de deux cytomètres trieurs, des trieurs de cellules qui constituent une passerelle indispensable entre les prélèvements humains ou animaux et les analyses fines ultérieures.

Pour cette programmation 2023, la MEL interviendra en synergie avec les financeurs principaux du CPER, à savoir l'État et la Région Hauts-de-France, ainsi qu'avec les capacités financières des établissements impliqués.

Dans le cas de TecSanté, la MEL financera 185 522 € sur un total de 1 613 540 €, et la Région interviendra pour un peu plus de 640 000 €.

Dans le cas de Resist-Omics, le financement de 420 000 € de la MEL complètera l'intervention de l'État à hauteur de 550 000 €, et de la Région pour 510 000 €, pour un montant total du projet de 1 865 456 €.

La subvention MEL pour ces deux projets sera versée à hauteur de 605 522 € à l'Université de Lille.

Conformément au point 5.2.2 du régime cadre exempté de notification N° SA.58995 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI) pour la période 2014-2023, ce soutien financier ne constitue pas une aide d'État. En effet, la part des activités économiques de l'Université de Lille est bien inférieure au seuil de 20% de l'ensemble de ses activités d'organisme de production et diffusion des connaissances, conformément au régime cadre RDI et aux indications de la Commission européenne.

Par conséquent, la commission principale Dév. Economique, Emploi, Recherche, Parcs d'activité, NTIC consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) De soutenir les projets TecSanté, Resist-Omics – Programmation 2023, inscrits au CPER 2021-2027 ;
- 2) D'accorder une subvention d'un montant de 605 522 € pour soutenir les projets repris à l'alinéa précédent, soit 185 522 € pour le projet TecSanté et 420 000 € pour le projet Resist-Omics ;
- 3) D'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer la convention à intervenir avec l'Université de Lille ;
- 4) D'imputer les dépenses d'un montant de 605 522 € aux crédits inscrits au budget général en section investissement.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Mme Anne GOFFARD ainsi que MM. Damien CASTELAIN, Bernard HAESEBROECK, Frédéric LEFEBVRE et Olivier TURPIN n'ayant pas pris part au débat ni au vote.